



BILAN CHIFFRÉ

CAMPAGNE DE RECOURS EN ÉVALUATION

2024 EN CAP

La loi de transformation de la fonction publique, votée en 2019, prônait un dialogue social renouvelé. Paradoxalement, les premières mesures ont visé à restreindre les droits des agent.e.s et de leurs représentant.e.s à les défendre.

Malgré ce contexte la CGT Finances Publiques s'est toujours battue au mieux pour **porter** les dossiers que les agent.e.s lui avait confié.e.s.

Vous trouverez ci dessous un bilan de la campagne 2024 des recours en évaluations.

288 dossiers présentés par la DG

99 EN CATÉGORIE A

26 défendus par la CGT

- 11 avec obtention de modifications
- 11 sur le littéral et/ou objectifs
- 0 sur le tableau des compétences managériales

31 par Solidaires
18 par FO
10 par CFDT/CFTC
14 non défendus

117 EN CATÉGORIE B

39 défendus par la CGT

- 16 avec obtention de modifications
- 11 sur le littéral et/ou objectifs
- 7 sur le tableau synoptique

40 par Solidaires
22 par FO
5 par CFDT/CFTC
11 non défendus

72 EN CATÉGORIE C

28 défendus par la CGT

- 18 avec obtention de modifications
- 8 sur le littéral et/ou objectifs
- 10 sur le tableau synoptique

17 par Solidaires
12 par FO
2 par CFDT/CFTC
13 non défendus



48 % des recours défendus par la CGT
ont obtenu une modification plus ou moins substantielle



Pour la CGT Finances publiques et ses élu.e.s en CAPN, derrière ces chiffres, ce sont avant tout des agent.e.s et des situations parfois difficiles dans les services.

Le nombre de modifications montre que ces recours étaient fondés. Même si le système peut sembler décourageant par sa lourdeur procédurale, cela donne souvent des résultats significatifs. Il ne faut pas oublier que derrière les évaluations professionnelles, il y a la carrière au mérite que la Direction générale cherche à mettre en place.

Les compte-rendus d'entretien professionnel sont déjà un facteur important pour les tableaux d'avancement et ils pourraient devenir rapidement un outil indispensable pour votre mobilité (c'est déjà le cas pour les A) et à terme pour votre rémunération.

Vos représentant.e.s locaux et nationaux de la CGT Finances Publiques sont conscient.e.s que tous les agent.e.s ne maîtrisent pas les arcanes du langage administratif de l'évaluation. A titre d'exemple, certains termes sont utilisés pour dévaloriser les agent.e.s sans que cela soit visible. C'est pour cela que vos représentant.e.s CGT sont prêt.e.s à vous accompagner tout au long de votre parcours.

Afin de vous aider dans la lecture de votre CREP, un vade-mecum facilitant la compréhension est disponible auprès de votre section.

Se battre permet de gagner ! N'hésitez pas à solliciter vos sections locales si vous souhaitez avoir un avis sur votre évaluation et des conseils pour rédiger un recours.



Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80

• **Suivez-nous sur Instagram ou facebook :**

📷 : [@cgt_finances_publicques](http://instagram.com) 📺 : [@cgt_fnpub](https://www.facebook.com/cgt_fnpub) (CGTFinancesPubliques)